

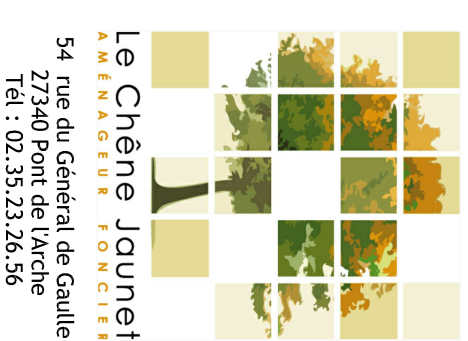
DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE HOULBEC-COCHEREL

Parcelles cadastrées AC nos 112 et 115

Côte de la Chenaie

PLAN DE VENTE LOT N° 3



Le Chêne Jaunet
AMÉNAGEUR FONCIER
54 rue du Général de Gaulle
27340 Pont de l'Arche
Tél : 02.35.23.26.56

DOSSIER N° 90066

Echelle : 1/500



AGENCE EURE :
100/112, Avenue de la Libération
BP 57
27110 L'ENNEBOURG
Tél : 02.32.35.10.88
Fax : 02.32.35.50.21

AGENCE SEINE-MARITIME :
24 rue du 1er mai
BP 90241
76502 ELBEUF Cedex
Tél : 02.35.05.59.60
Fax : 02.35.33.60.44

AGENCE EURE-ILE-DE-FRANCE :
26 Avenue Ile de France
BP 217
27202 VERNON Cedex
Tél : 02.32.51.55.39
Fax : 02.32.21.11.76

AGENCE PAYS DU ROUNOIS :
74 Route de Brionne
BP 6
27520 ROUBERGHEROUDE
Tél : 02.35.77.04.16
Fax : 02.35.77.07.45

INDICE	A	12/04/2018	CREATION	C	18/07/2018	Modifications
B	02/07/2018	Modifications	D	18/10/2018	Modifications du parcellaire	
E	11/02/2019	Modifications des plantations				

PLANIMETRIE : RGF 93 / CC49		ALTIMETRIE : IGN / NGF 69 par méthode GPS	
Technicien : FC	Etabli par : DD	Contrôle : GD	

LEGENDE

- Périmètre de l'opération - S : 12091 m²
- Implantation de la clôture imposée à la charge des futurs acquéreurs
- Implantation du portail imposée à la charge des futurs acquéreurs
- Espace boisé classé (L 113.1 du code de l'urbanisme)
- Zone d'implantation obligatoire des futures constructions
- 5.00 Distance de non constructibilité imposée
- Arbres HT à planter (essence locale)
- Arbres existants pouvant être arrachés
- Arbres existants à conserver ou à remplacer

- poteau éclairage
- poteaux E.D.F.-P.T.T.
- coffret électrique
- tampon assainissement
- regard indéfini
- chambre téléphone
- application cadastrale
- bord de chaussée
- mur
- mur bahut
- clôture pieux fer/bois
- clôture pieux ciment
- réseau aérien EDF
- réseau aérien téléphone
- arbre
- regard eau potable
- bouche à clé eau potable
- descente de gouttière
- pieu ciment / pilier
- borne existante
- borne nouvelle

AC n°122

AC n°121

AC n°119

AC n°118

AC n°179

AC n°180

AC n°116

AC n°280

AC n°148

AC n°149

Parties des lots 1, 2, 3 et 4 destinées à être rétrocédées ultérieurement à la commune

Implantation obligatoire des clôtures

Implantation obligatoire des portails

Implantation obligatoire des clôtures

Menton paysager aménagé

Lot 2
1779 m²
- dont 173 m² rétrocédable -

Lot 3
4883 m²
- dont 25 m² rétrocédable -
- dont 2162 m² en zone U -

Lot 1
1284 m²
- dont 76 m² rétrocédable -

Lot 4
4143 m²
- dont 25 m² rétrocédable -

